



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

SEMAINE DU 20 AU 24 JUILLET 2020

APRÈS CINQ JOURS DE NÉGOCIATIONS, LES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ONT CONCLU UN ACCORD SUR LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) :

Le sommet extraordinaire du Conseil européen du 17 au 21 juillet a débouché sur une proposition de CFP pour 2021-2027 de 1.074 milliards d'euros, affichant une très légère baisse par rapport au budget de la période de programmation actuelle (de 1.082 milliards d'euros, en prix 2018). Avec l'addition des dépenses allouées aux instruments spéciaux non compris dans le CFP (tels que la réserve d'ajustement au Brexit), le montant s'élève à 1.094 milliards d'euros.

De surcroît, les dirigeants européens ont convenu d'un plan de relance appelé « Next Generation EU » d'un montant de 750 milliards d'euros et composé de 390 milliards d'euros de subventions et de 360 milliards d'euros de prêts.

Next Generation EU est un fonds conjoncturel, levé au travers d'un endettement de la Commission européenne et qui sera mis en œuvre au cours des trois prochaines années. Il a pour vocation de permettre aux États-membres de faire face à la crise économique entraînée par l'épidémie de Covid-19.

Parmi ces 750 milliards d'euros, 40 milliards seront alloués à la France. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a d'ailleurs fait part de sa volonté de les mobiliser dans le cadre du plan de relance national qui s'élèvera au total à 100 milliards d'euros, étalé sur deux ans.

Concernant l'agriculture, la part du CFP allouée à la PAC s'élève à 344 milliards d'euros, en baisse de 10% par rapport aux 383 milliards de la période de programmation actuelle. Cette baisse doit être contextualisée avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE, dont l'enveloppe PAC nationale représentait environ la moitié de la baisse.

Le budget du second pilier de la PAC souffre d'une coupe plus importante que celui de premier, puisqu'il est diminué de 97 à 85 milliards d'euros (en prenant en compte la part du plan de relance qui sera fléchée vers le second pilier).

De surcroît, les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé leur volonté d'instaurer un fléchage de 30% des dépenses du prochain CFP vers des actions pour la protection de l'environnement, taux qui est porté à 40% pour les fonds de la PAC.

Par ailleurs, la part du CFP réservée au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) subit également une contraction d'environ 5%, de 6,2 milliards d'euros à 5,9 milliards d'euros.

Le budget alloué au Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) reste à déterminer. Le sujet pourrait être abordé à l'occasion du prochain Conseil des ministres de l'Agriculture des 30 et 31 août.

En outre, le Conseil européen a proposé une légère augmentation en faveur du budget de la politique de cohésion, qui passe de 368 à 378 milliards d'euros.

Parmi les fonds compris dans cette enveloppe, 202 milliards d'euros sont réservés aux régions les moins développées, catégorie recouvrant la Guyane, la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte et les Açores.

47,8 milliards d'euros seront alloués aux régions en transition, ce qui concerne désormais la Martinique ainsi que les Canaries.

En effet, la Martinique passe du statut de « régions moins développées », bénéficiaires principales de la politique de cohésion, au statut de « régions en transition » pour 2021-2027. Cependant, le CFP a prévu que les régions qui changent de catégorie ne peuvent voir leur enveloppe baisser en-dessous du niveau de 60% de l'enveloppe qui leur a été allouée entre 2014 et 2020, ce qui représente une baisse du FEDER au maximum égale à 208 M€ pour la Martinique dans la prochaine période de programmation.

Par ailleurs, la proposition prévoit d'augmenter l'enveloppe additionnelle en faveur des RUP (FEDER-RUP) de 1,4 milliards d'euros en 2014-2020 à 1,9 milliards d'euros pour la prochaine période (fixée à 30 €/habitant dans les RUP, elle passe à 40€/ habitant).

S'agissant des taux de cofinancement, le seuil maximum de 85% actuellement applicable pour les RUP est maintenu et reste le taux de cofinancement le plus important au niveau européen.

LES EURODÉPUTÉS REFUSENT D'APPROUVER L'ACCORD DU CONSEIL EUROPÉEN CONCERNANT LE PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) EN L'ÉTAT :

Lors d'une séance plénière extraordinaire du Parlement européen le jeudi 23 juillet, les eurodéputés ont adopté, à 465 voix pour et 150 voix contre, une résolution affirmant leur déception relative à l'accord trouvé entre les chefs d'État et de gouvernement sur le prochain CFP.

Tout en notant le caractère inédit de cet accord, notamment par rapport à la décision de lever une dette communautaire au nom de la Commission européenne, les cinq groupes politiques principaux du Parlement européen se tiennent prêts à relancer les négociations avec le Conseil afin d'obtenir un budget plus important.

Un des points faisant obstacle à l'approbation des parlementaires est la diminution des budgets alloués aux programmes européens (le budget de la PAC affichant notamment une baisse d'environ 40 milliards d'euros), au bénéfice d'une « renationalisation » des fonds dans le cadre du plan de relance « Next Generation EU », dont les subventions sont partagées entre États-membres et l'utilisation ne pourra faire l'objet d'un contrôle par le Parlement européen.

Parmi les eurodéputés des RUP, le réunionnais Younous Omarjee s'est fermement opposé à ces coupes budgétaires lors des débats.

De surcroit, le Parlement européen fait la demande d'un CFP plus précisément déterminé au sujet de la levée de ressources propres communautaires et plus contraignant par rapport à la conditionnalité liée à l'État de droit.

Vous trouverez au lien suivant le projet de résolution adopté tel quel lors en plénière :
<https://drive.google.com/file/d/17uTQ0ehz7aVR4PW4W8tXKVMOw2cnyHFb/view?usp=sharing>

LES AMENDEMENTS CONCERNANT L'AUGMENTATION DE 5M€ DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DESTINÉE À LA DIVERSIFICATION AGRICOLE (CIOM), DÉPOSÉS AU SÉNAT, ONT ÉTÉ EXAMINÉS DANS L'HÉMICYCLE, LE SAMEDI 18 JUILLET :

Ces amendements ont été déposés à l'occasion du 3ème projet de loi de finances rectificatif pour 2020 – en principe, le dernier de cette année. Ils avaient recueilli la signature de 120 sénateurs issus de différents groupes politiques, y compris de la majorité, mais ont été rejetés à l'issue de ces débats.

Ils ont toutefois permis au ministre délégué aux comptes publics, M. Olivier Dussopt, de prendre la parole sur les engagements du gouvernement à ce sujet.

Il a ainsi annoncé aux sénateurs présents que la France avait notifié à la Commission européenne un relèvement du seuil de 5M€ pour porter l'enveloppe à 45M€, le 26 juin dernier, ajoutant que cette notification permettait de s'assurer de la satisfaction de cet amendement.

Si cette nouvelle est très rassurante pour l'avenir de nos agriculteurs, elle ne doit pour autant pas faire perdre de vue que la revalorisation du CIOM n'est pas encore formellement actée au niveau national.

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE SE SONT RÉUNIS, CE LUNDI 20 JUILLET, AFIN DE SE METTRE D'ACCORD SUR LA RÉFORME DE LA PAC ET SUR LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE « FARM TO FORK » :

La présidence allemande du Conseil a affiché son ambition de conclure un accord entre les ministres sur la réforme de la PAC durant le mois d'octobre en vue de boucler les négociations sur l'architecture de la PAC 2021-2027 avant la fin de l'année.

Un des points de désaccord apparu entre les ministres concerne les « eco-schemes » (programmes écologiques). En effet, la France et l'Irlande souhaitent rendre obligatoire l'inclusion de ces programmes dans les Plans stratégiques des États-membres tout en rendant les mesures issues de ces programmes facultatives au niveau des agriculteurs. À l'opposé, la Pologne et la Suède ont demandé que ces programmes soient entièrement facultatifs.

Par ailleurs, la France, l'Espagne et les Pays-Bas ont plaidé pour un fléchage harmonisé au niveau communautaire de 40% des fonds de la PAC vers des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique.

À l'occasion de cette réunion des ministres, le Secrétariat du Conseil a également publié un état des lieux des marchés des céréales, des produits laitiers, de la volaille, des viandes bovine, porcine, ovine et

caprine, du sucre, de l'huile d'olive ainsi que des fruits et légumes dans le contexte de crise économique actuelle.

Par le biais de cette note, la France attire également l'attention du Conseil sur la situation difficile de certains secteurs, notamment de la viande, de la pomme de terre, du lait et du sucre et demande des mesures de marché supplémentaires afin de les soutenir.

Vous trouverez cette note au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1MzrCsNXdIptuDVj65_TJafWiYPJuzVcy/view?usp=sharing

Par ailleurs la Commission européenne a rappelé qu'elle transmettra à chaque État-membre, avant la fin de l'année, une liste de recommandations pour l'élaboration de leurs plans stratégiques en lien avec la stratégie « Farm to Fork ».

Cette liste sera non-constrictrice dans la rédaction des plans stratégiques mais servira de critère d'évaluation pour leur approbation.

Stella Kyriakides, la Commissaire de la Santé et de la Sécurité alimentaire, a assuré que la Commission européenne publiera des études d'impacts relatives à la mise en œuvre des recommandations émises dans les stratégies « Farm to fork » et « Biodiversité », notamment en matière d'utilisation de pesticides et afin de prendre en compte au mieux les spécificités de chaque État-membre.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 27 AU 31 JUILLET 2020

| | PARLEMENT EUROPÉEN | COMMISSION EUROPÉENNE | AUTRES ORGANES EUROPÉENS | AUTRES ÉVÉNEMENTS |
|---------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Lundi 27/07 | | | | |
| Mardi 28/07 | | | | |
| Mercredi 29/07 | | | | |
| Jeudi 30/07 | | | | |
| Vendredi 31/07 | | | | |